

Commune de Basse-Allaine **Commission des circulations** Modération du trafic





Présentation en assemblée communale, votation du crédit le 19 décembre 2023 à 20h00 – salle polyvalente à Courtemaîche

















- 1. Bases de l'étude
- 2. Présentation des projets priorisés
- 3. Estimation des coûts
- 4. Suite des démarches
- 5. Questions







Historique

- 1. 1ère séance avec la commission des circulations pour déterminer les constats/conflits sur toutes les localités, le 05 février 2020 Relevé complet de la signalisation verticales et des marquages Pose de compteurs trafics
- 2. 2ème séance avec la commission des circulations pour prendre connaissance et discuter des concepts, le 05 octobre 2020 *Covid...*
- 1. 3^{ème} séance avec la commission des circulations pour ajouter des nouveaux problèmes recensés, le 27 octobre 2021
- 2. 4ème séance avec la commission des circulations pour prendre connaissance des coûts, le 8 décembre 2021
- 3. Présentation de l'étude en cours au SIN, le 03 février 2022
- 4. Prise de position de la part du SIN, le 21 novembre 2022
- 5. 5ème séance avec la commission des circulations, présentation nouvelle ordonnance sur les zones 30 et de rencontre, priorisation des secteurs d'intervention, le 6 décembre 2022
- 6. Séance sur place avec le SIN, le 02 juin 2023



Modifications de l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre

Révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation routière Simplification de l'introduction des zones 30

Les ordonnances entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Mise en application par le SIN:

Les zones 30 pourront désormais être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale (c'est à dire, celles qui ne sont pas des routes principales ou de liaison).

Toutes les restrictions de circulation sur routes communales doivent être soumises à l'avis du SIN avant publication.

Une fois le préavis favorable du SIN, la commune peut publier la restriction de circulation dans le journal officiel.

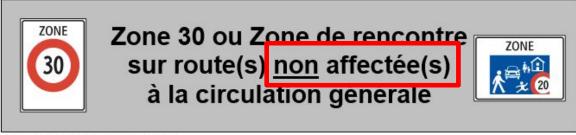
Un plan de signalisation peut faire partie intégrante de la publication et doit être consultable au secrétariat communal.







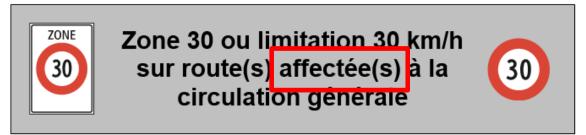
Rapport d'expertise cantonal [SIN]



[Canevas à l'attention des communes]

Rapport sommaire*

Conformément aux art. 2a, al. 5 de l'Ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1979 (RS 741.21) et à l'Ordonnance sur les zones 30 et zones de rencontre du 28 septembre 2001 (RS 741.213.3 – Etat au 01.01.2023) *



ROUTE CANTONALE
ROUTE DE TRANSIT

[Canevas à l'attention des communes]

Rapport d'expertise*

Conformément à l'art. 32, al. 3 de la Loi sur la circulation routière (RS 741.01), aux art. 2a, al. 6 de l'Ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre1979 (RS 741.21) et à l'Ordonnance sur les zones 30 et zones de rencontre du 28 septembre 2001 (RS 741.213.3 – Etat au 01.01.2023)

Le contrôle d'efficacité doit être établi 1 an après la mise en place de la zone afin de la valider ; Le V85, qui définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules, ne doit pas excéder 38km/h



- 1. Bases de l'étude
- 2. Présentation des projets priorisés
- 3. Estimation des coûts
- 4. Suite des démarches
- 5. Questions







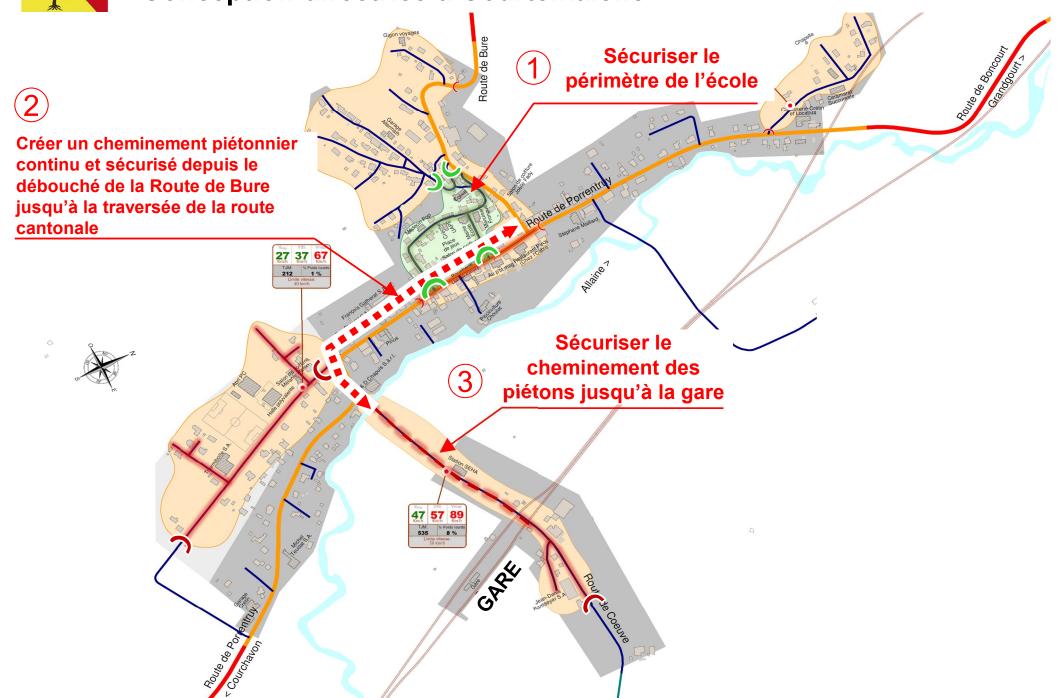
Présentation des projets priorisés

COURTEMAICHE:

- 1) Périmètre école/église
- 2) Route de Coeuve (sécurisation traversée route cantonale liaison gare)
- 3) La Basse-Fin (sécurisation secteur terrain de foot / halle polyvalente)
- 4) Milieu du village (route cantonale)
- 5) Route de Bure
- 6) Sous La Chapelle



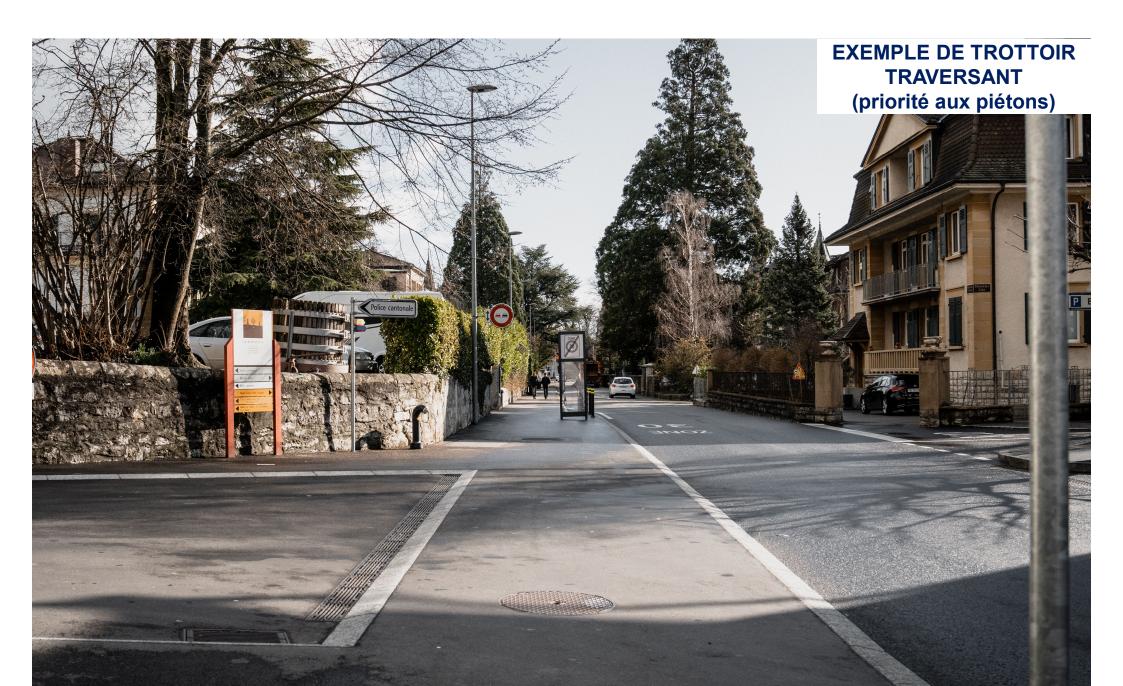
Conception directrice à Courtemaîche





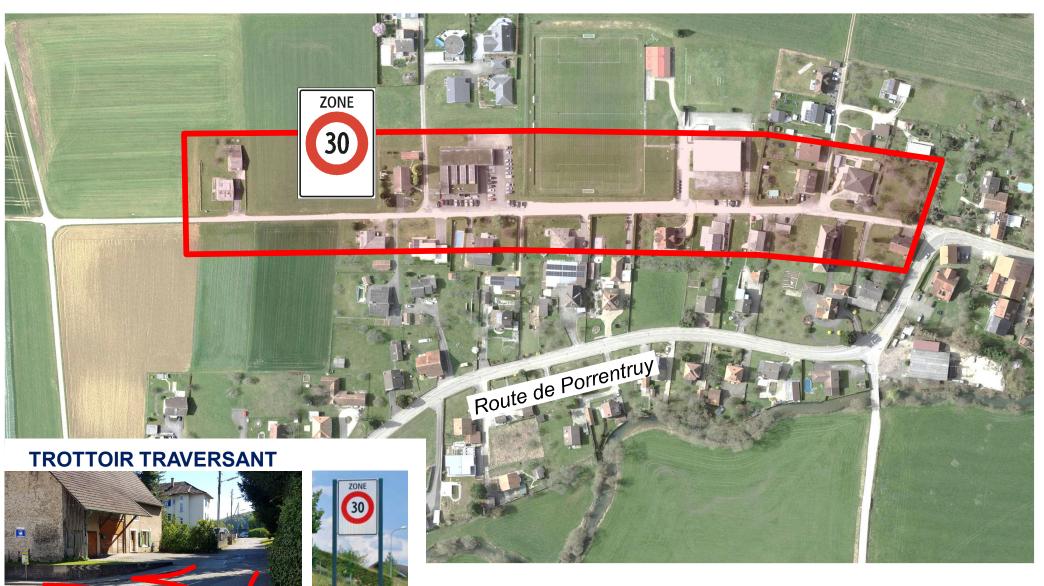


Courtemaîche : zone de rencontre autour de l'école / église





Courtemaîche : la Basse-Fin, sécurisation secteur terrain/halle



La mise en place de la zone 30 ne demande en général pas d'aménagement particulier pour les piétons sauf en cas d'un constat de vitesses élevées ou de route très larges II est admis que la zone 30 permet la cohabitation des véhicules et des piétons



Courtemaîche : sécurisation de la liaison avec la gare

Rappel limite générale 50km/h mise en place de déflexions latérales pour modérer le trafic





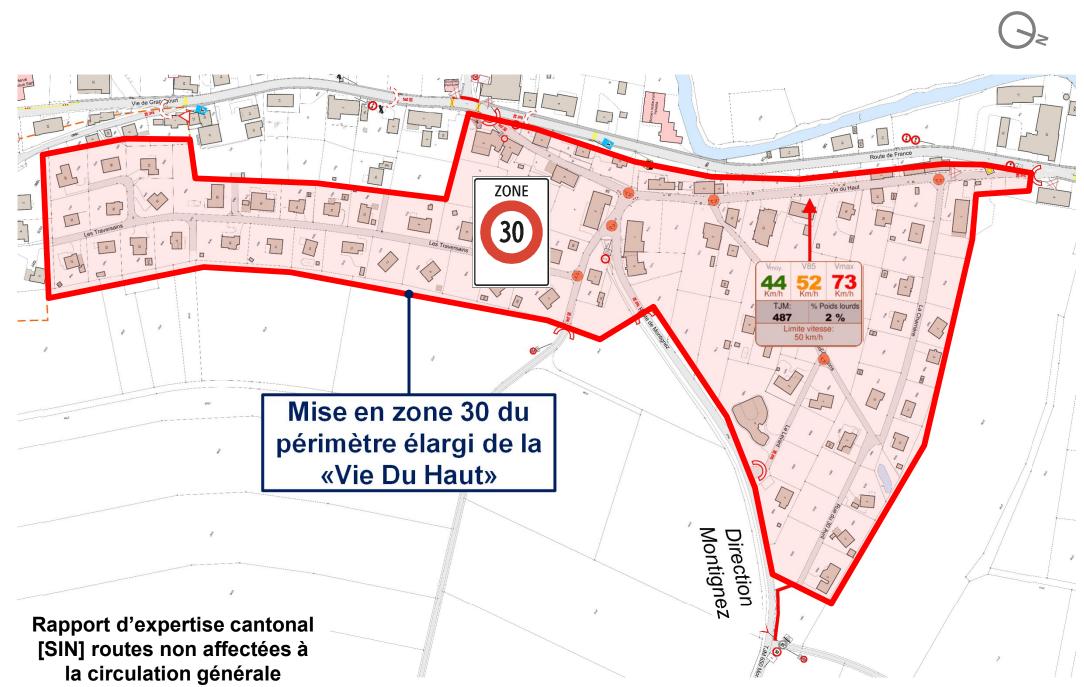
Présentation des projets priorisés

BUIX

- 1) Vie du Haut : mise en zone 30
- 2) Traversée du carrefour route cantonale (Vie du Haut Rue du Pont)
- 3) Entrées/sorties (route cantonale) : Sud direction Grandgourt Nord direction Boncourt
- 4) Rue du Pont Périmètre école/église
- 5) Le Maira (place de skater)
- 6) Chemin du Mont-Renaud et Chemin des Roches

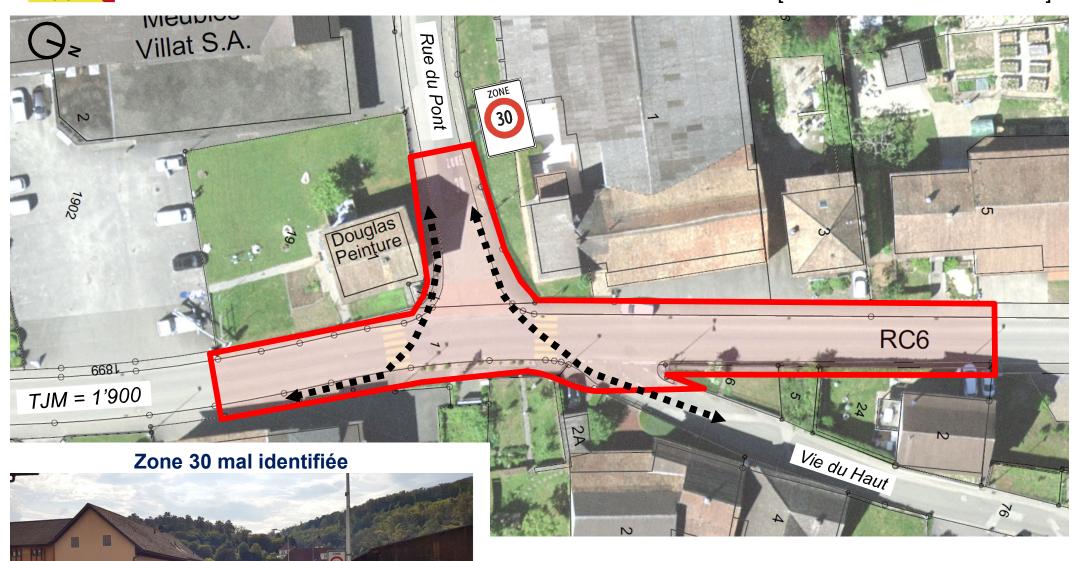


Buix: mise en zone 30





Buix : étude du carrefour de la route cantonale [Vie du Haut – Rue du Pont]



Dans ce cadre-là : Procédure de plan de route cantonal



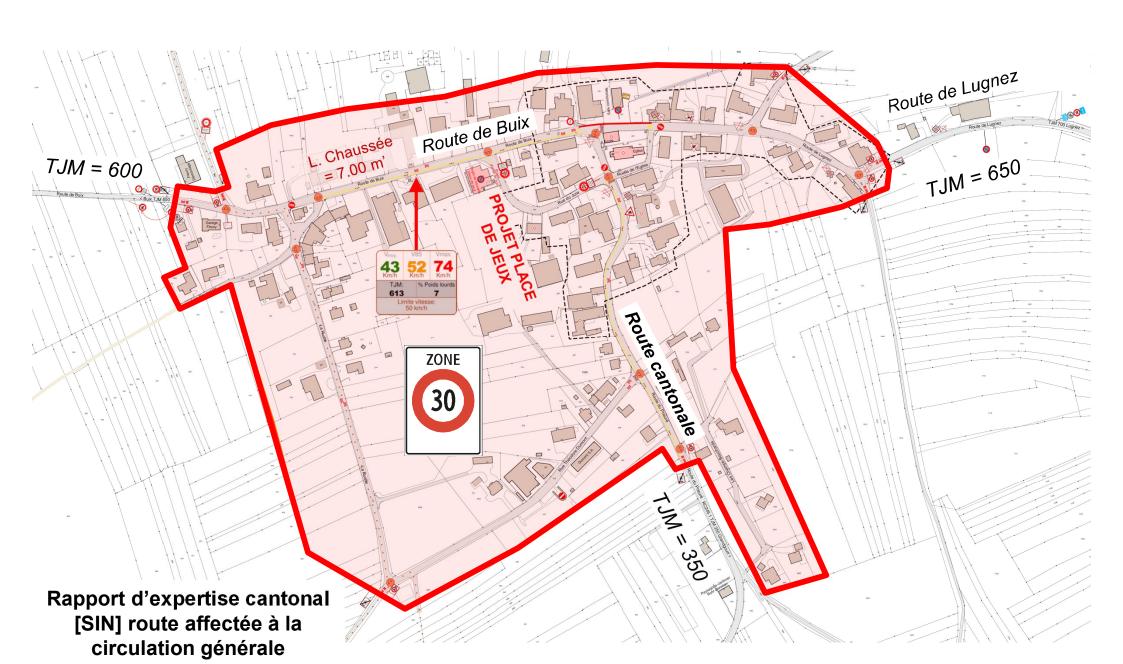
Présentation des projets priorisés

MONTIGNEZ

1) RC 246.1 Route de Prieuré – Route de Lugnez + rues communales



Montignez : mise en zone 30 du village





Montignez : mise en zone 30 du village





- 1. Bases de l'étude
- 2. Présentation des projets priorisés
- 3. Estimation des coûts
- 4. Suite des démarches
- 5. Questions







Estimation des coûts : récapitulation

DEVIS ESTIMATIF Version 03 du 19.12.2023

La TVA (7.7%) et les honoraires (ingénieurs et géomètres) sont compris dans le devis.

Le remplacement des installations souterraines ne sont pas comprises dans le devis. Les frais de financement (intérêts intercalaires, frais bancaires), ainsi que les éventuels frais d'acquisition de terrain, ne sont pas inclus dans le devis.

Précision devis : +/- 20 % Devis établi sur la base des plans n° 19J065-21-01 à 21-05 du 08.12.2021

TOTAL DU MONTANT DU CREDIT ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19.12.2023

		COUTS en CHF
SECTEURS D'INTERVENTIONS POUR LA MODERATION DU TRAFIC	DESCRIPTIONS	variante mixte [V2] : travaux de marquages effectués en partie par les employés communaux / choix de panneaux limités
COURTEMAICHE : ECOLE	Zone de rencontre autour de l'école / église	42 500
COURTEMAICHE: GARE	Sécurisation de la liaison avec la gare	46 800
COURTEMAICHE : BASSE-FIN	Sécurisation de la rue direction la halle polyvalente / terrain de foot	18 940
BUIX : VIE-DU-HAUT	Mise en zone 30	55 900
BUIX : ETUDE DU CARREFOUR DU CENTRE DU VILLAGE	Carrefour route cantonale RC6 [Vie du Haut – Rue du Pont]	10 000
ONTIGNEZ : RC + RUES COMMUNALES	Mise en zone 30	51 550
TOTAL TRAVAUX TTC		225 690
DIVERS ET IMPREVUS		18 800
TOTAL DES TRAVAUX / ETUDES / DIVERS		244 490
TOTAL ARRONDI, MONTANT DU CREDIT A	VOTER	250 000



- 1. Bases de l'étude
- 2. Présentation des projets priorisés
- 3. Estimation des coûts
- 4. Suite des démarches
- 5. Questions







Suite des démarches

- 1. Validation par le SIN
- 2. Procédure de mise à l'enquête (30 jours), parution dans le JO (localités séparées)
- 3. Traitement des éventuelles oppositions
- 4. Demandes d'offres pour la signalisation, les marquages, le mobilier et le génie civil
- 5. Mise en œuvre dès le printemps 2024 sous réserve d'oppositions







- 1. Bases de l'étude
- 2. Présentation des projets priorisés
- 3. Estimation des coûts
- 4. Suite des démarches
- 5. Questions







Questions













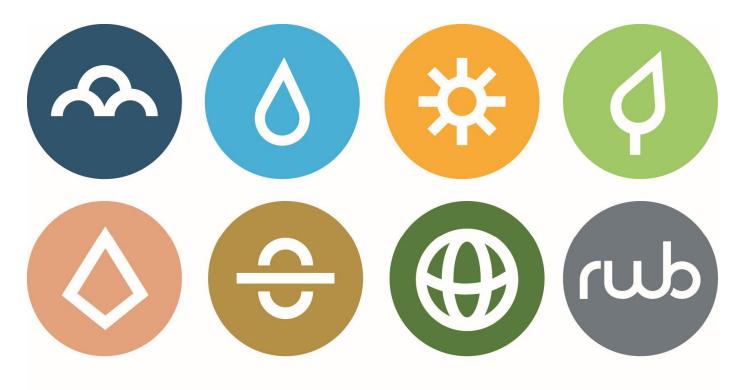








Merci de votre attention



Porrentruy · Delémont · La Chaux-de-Fonds · Bienne · Prêles · Neuchâtel · Marly · Broc · Payerne · Yverdon-les-Bains · Aclens · Lavey-les-Bains · Martigny · Sierre



RWB Jura SA

2900 Porrentruv